

BULLETIN D'INSCRIPTION

Durée du cycle de formation **3 jours** :

Jeudi 8 février 2024 (J1) de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30

Vendredi 9 février 2024 (J2) de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30

Mardi 12 mars 2024 (J3) de 9h00 à 12h30 et de 14h à 17h30

Lieu : 67 rue de Chabrol 75010 Paris

Tarif adhérent 1 700 € HT (2 040 €TTC)

Tarif non-adhérent 1 950 € HT (2 340€ TTC)

Coordonnées du participant

Nom et Prénom.....

Entreprise

Fonction

Adresse entreprise.....

Code postal et ville.....

Tél.....

mail.....

Personne à l'initiative de l'inscription :

Nom et prénom :

Fonction :

Adresse mail.....

Coordonnées de facturation

Entreprise/organisme payeur

Non du Contact.....

mail

Adresse.....

Code postal et ville.....

Tél.....

n° de bon de commande si besoin :

Bulletin d'inscription à renvoyer complété à contact@afci.asso.fr

Conditions Générales de Vente

Désignation

L'Afci désigne un organisme de formation professionnelle, dont le siège social est situé au 67 rue de Chabrol 75010 PARIS.

L'Afci met en place et dispense des formations inter et intra entreprises, à PARIS, et sur l'ensemble du territoire national, seule ou en partenariat.

Dans les paragraphes qui suivent, il est convenu de désigner par :

- **client** : toute personne physique ou morale qui s'inscrit ou passe commande d'une formation auprès de l'Afci
- **stagiaire** : la personne physique qui participe à une formation.
- **CGV** : les conditions générales de vente, détaillées ci-dessous.
- **OPCO** : les opérateurs de compétence agréés chargés de collecter et gérer l'effort de formation des entreprises.

Objet et champ d'application

Les présentes Conditions Générales de Vente déterminent les conditions applicables aux prestations de formation effectuées par l'Afci pour le compte d'un client. Toute commande de formation auprès de l'Afci implique l'acceptation sans réserve du client des présentes Conditions Générales de Vente. Ces conditions prévalent sur tout autre document du client, en particulier sur toutes conditions générales d'achat.

Devis et attestation

Après réception du bulletin d'inscription, l'Afci s'engage à fournir un devis au client. Une convention de formation sera établie entre l'Afci, l'OPCO ou le client.

À la demande du client, une attestation de présence ou de fin de formation, ainsi que des feuilles d'émargement peuvent être fournies.

Prix et modalités de paiement

Les prix des formations sont indiqués en euros hors taxes et ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Le paiement est à effectuer après exécution de la prestation, à réception de la facture, au comptant. Le règlement des factures peut être effectué par virement bancaire ou par chèque. Dans des situations exceptionnelles, il peut être procédé à un paiement échelonné. En tout état de cause, ces modalités devront avoir été formalisées avant le démarrage de la formation.

Prise en charge

Si le client bénéficie d'un financement par un OPCO, il doit faire une demande de prise en charge avant le début de la prestation. Le client est tenu de fournir l'accord de financement lors de l'inscription. Dans le cas où l'Afci ne reçoit pas la prise en charge de l'OPCO au 1er jour de la formation, l'intégralité des coûts de formation sera facturée au client.

Bulletin d'inscription à renvoyer complété à contact@afci.asso.fr

Conditions de report et d'annulation d'une séance de formation

L'annulation d'une séance de formation est possible, à l'initiative du client, à condition de le faire au moins 10 jours ouvrables avant le jour et l'heure du début de la formation. Toute annulation doit faire l'objet d'une notification par e-mail à l'adresse contact@afci.asso.fr. En cas d'annulation entre 4 et 10 jours ouvrables avant la date de la formation, le client est tenu de payer une pénalité d'annulation, à hauteur de 50% du coût total initial de la formation. En cas d'annulation moins de 3 jours ouvrables avant le début de la formation, une pénalité d'annulation correspondant à 100% du coût total initial sera facturée au client.

En cas d'événement exceptionnel (grève, conditions sanitaires etc...), l'Afci se réserve la possibilité de procéder au changement des modalités de délivrance (ex : présentiel vs distantiel) sans modification du coût total initial de la formation.

*

En cas d'inexécution de ses obligations compte tenu d'un événement fortuit ou d'un cas de force majeure l'Afci ne pourra être tenue responsable à l'égard de ses clients. Ces derniers seront informés par mail.

Programme des formations

S'il le juge nécessaire, l'intervenant pourra modifier les contenus des formations suivant l'actualité, la dynamique de groupe, ou le niveau des participants. Les contenus des programmes figurant sur les fiches de présentation ne sont ainsi fournis qu'à titre indicatif.

Propriété intellectuelle et droit d'auteur

Les supports de formation, quelle qu'en soit la forme (papier, numérique, électronique...), sont protégés par la propriété intellectuelle et le droit d'auteur. Leur reproduction, partielle ou totale, ne peut être effectuée sans l'accord exprès de la société. Le client s'engage à ne pas utiliser, transmettre ou reproduire tout ou partie de ces documents en vue de l'organisation ou de l'animation de formations.

Informatique et libertés

Les informations à caractère personnel communiquées par le client à l'Afci sont utiles pour le traitement de l'inscription ainsi que pour la constitution d'un fichier clientèle pour des prospections commerciales. Suivant la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978, le client dispose d'un droit d'accès, de rectification et d'opposition des données personnelles le concernant.

L'Afci s'engage à appliquer les mesures administratives, physiques et techniques appropriées pour préserver la sécurité, la confidentialité et l'intégrité des données du client. Elle s'interdit de divulguer les données du client, sauf en cas de contrainte légale.

Loi applicable et attribution de compétence

Les présentes Conditions Générales de Vente sont encadrées par la loi française. En cas de litige survenant entre l'Afci et le client, la recherche d'une solution à l'amiable sera privilégiée. À défaut, l'affaire sera portée devant les tribunaux de Paris.

Bulletin d'inscription à renvoyer complété à contact@afci.asso.fr